

**FICHE DE POSTE – ERSEH 47**  
**avec mission ( 25%) de coordinateur-coordonnatrice des AESH d'un PIAL**

**Année 2024 / 2025**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP [ERSEH]</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Placé sous l'autorité du Directeur académique des services de l'Éducation nationale 47, elle-il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-E.I 47. Sa mission s'étend sur un territoire défini par l'IA-DASEN(susceptible d'évolution annuellement). est arrêté annuellement par le directeur académique. Il comprend toutes les écoles, les établissements du second degré, les établissements de santé ou médico, les établissements agricoles et les MFR qui y sont implantés.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'ERSEH s'assure sur l'ensemble du parcours de scolarisation, de la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribue, sur le secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève et de ses parents, concernant les aides qui peuvent lui être apportées dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), soit lors de l'inscription dans l'école ou l'établissement de référence soit à la demande de l'équipe éducative.</li> <li>-Réuni et coordonne l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) pour chacun des élèves dont il est le référent, au moins une fois par an et autant que de besoin, à la demande.</li> <li>-Favorise la continuité, la cohérence de la mise en oeuvre et du suivi du projet personnalisé de scolarisation [PPS] élaboré par l'équipe pluridisciplinaire à la demande de l'élève ou de ses parents.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribue, en tant que personne-ressources, si nécessaire, et sur demande, à l'évaluation des besoins. À ce titre, il peut être sollicité par le pilote du PIAL, le PP/D° d'école, un coordo péda d'ESMS, un D° d'ESMS ou de MFR, un IEN CCPD, etc) ;</li> <li>-Organise les réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) :</li> <li>-Invite les partenaires, anime l'ESS, écrit les comptes-rendus, assure leur diffusion ;</li> <li>-Travaille en partenariat avec la MDPH ;</li> <li>-Collabore pour ce qui concerne son , à l'ensemble des enquêtes et collecte de données départementales, rectorales et nationales. (Notamment via les applications AGESH, LPI)</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-À une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des personnes en situation de handicap ainsi que des procédures d'accompagnement, des partenaires du champs du handicap ;</li> <li>-Maîtrise le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'Éducation nationale ;</li> <li>-Conseille et met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées en fonction des besoins spécifiques des ESH ;</li> <li>-À une bonne capacité d'écoute, dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ;</li> </ul>

		<p>-Est efficace dans la gestion de son temps ;</p> <p>-Met en œuvre des outils de travail personnels et communs au SDEI ;</p> <p>-Développe des qualités de rigueur ;</p> <p>-Maîtrise l'usage des outils numériques (bureautique et messagerie) pour traiter l'information et la gestion des données, notamment sur l'application AGESH ;</p> <p>Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 H).</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (Diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent 3 ans d'expérience sur poste spécialisé Le Permis B sera nécessaire.
	NOMINATION	Poste à profil Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable
	CONTACT	ien.agen2.47@ac-bordeaux.fr
<b>TEXTES DE RÉFÉRENCE</b>		<p>En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, le décret n°2005 - 1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours des élèves présentant un handicap, prévoit la mise en place d'enseignants référents chargés de suivre la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p>Ce décret, complété par l'arrêté du 17 août 2006, précise notamment les missions, le nombre, la qualification des enseignants référents.</p> <p>Code de l'Education, articles L112 et sqq. D 351-12 Arrêté du 17 août 2006 sur les ERSEH et leur secteur d'intervention</p> <p>Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 : mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.</p>

## Mission de coordinateur- coordonnatrice des AESH d'un PIAL :

La coordonnatrice - Le coordonnateur de PIAL, par sa connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap [ESH] est chargé d'organiser et de coordonner les actions des AESH, affectés sur un PIAL.

En fonction du cadre défini par le pilote ou les copilotes du pôle, il réalise une analyse fine :

- des notifications dont bénéficient les ESH ;
- des besoins d'accompagnement constatés dans certains enseignements ou temps scolaires, en lien avec le directeur d'école ou le P.P. ( 2D) ;
- de l'évolution des besoins au cours de l'année scolaire.

Il contribue à mettre en œuvre un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève qui disposent d'une notification en veillant à articuler objectif d'apprentissage et développement de l'autonomie de l'élève.

Le coordonnateur PIAL inter-degré, est nommé par l'IA-DASEN sur proposition de l'IEN-E.I.

Il est en lien étroit et permanent avec pilote du PIAL et le SDEI 47, et en particulier le-la coordonnatrice-teur départemental PIAL ;

<b>MISSIONS</b>	<p>Le coordonnateur du PIAL travaille en étroite collaboration avec le pilote du PIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il assure une adéquation fine entre les AESH disponibles et les besoins d'accompagnement des ESH, notamment en dialoguant régulièrement avec les professeurs et les familles ;</li><li>• Il organise le fonctionnement et le suivi du PIAL en étroite collaboration avec les chefs d'établissement, les IEN et le pilote ;</li><li>• Il accompagne les établissements scolaires du PIAL en ce qui concerne l'organisation de l'aide humaine de chaque élève ;</li><li>• Il est à l'écoute des professeurs, des AESH et des parents afin de contribuer à mettre en place l'accompagnement le plus pertinent pour l'élève, donc la meilleure articulation entre besoin d'accompagnement et développement de son autonomie ;</li><li>• Il est informé des notifications de la CDAPH pour les élèves du secteur du PIAL qu'il coordonne (nouvel accompagnement, renouvellement, arrêt, modifications ...) ;</li><li>• Il assure le diagnostic et le recensement des besoins du PIAL qu'il transmet au pilote ;</li><li>• Il gère les emplois du temps des AESH du PIAL en coopération avec le pilote, le co-pilote, les équipes pédagogiques, en prenant en compte au mieux les contraintes personnelles des AESH.</li></ul>
<b>ACTIVITÉ</b>	<p>Il est personne-ressources auprès des équipes pédagogiques pour toute question relevant de l'accompagnement humain :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il assure une adéquation entre l'offre (AESH disponibles) et la demande (besoins d'accompagnement) grâce à un tableau de bord tenu à jour du suivi de l'aide humaine ;</li><li>• Il communique régulièrement des bilans du fonctionnement du PIAL au pilote du PIAL ;</li><li>• Il met en place des réunions régulières afin de faire un point d'étape sur le fonctionnement du PIAL et l'atteinte des objectifs visés ;</li><li>• Il fait le lien avec le Service départemental de l'école inclusive (SDEI) afin d'assurer la mise à disposition du nombre d'AESH</li></ul>

	requis dans le PIAL qu'il coordonne ;
INTERVENTION EN FORMATION Sous la direction de l'IEN E.I. ou des Copilotes PIAL	<p>Il organise des regroupements et formations à destination des AESH de son PIAL ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il participe à la formation des personnels des PIAL dont les AESH ;</li> <li>• Il participe à l'animation du réseau des PIAL ;</li> <li>• Il contribue à la mise en œuvre d'actions de formation conjointes aux acteurs du PIAL, notamment dans le cadre des PIAL renforcés.</li> </ul>
<b>Conditions requises</b>	
CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES	<p>Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap [ESH] ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les différents parcours possibles de scolarisation des ESH ;</li> <li>• Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degré ;</li> <li>• Communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...) ;</li> <li>• Maîtriser les outils informatiques (traitements de textes et tableurs, présentation de diaporamas ou de films, application AGESH ...) ;</li> <li>• Aptitude à travailler en équipe et excellentes capacités relationnelles, patience et diplomatie ;</li> <li>• Compétences rédactionnelles (comptes rendus, bilans, documents divers) ;</li> <li>• Aptitude à tenir des dossiers avec rigueur et précision régulièrement réactualisés ;</li> <li>• Disponibilité importante ;</li> <li>• Grande mobilité</li> </ul>